



Reconnaissance AEAi N° 31223

Titulaire
FeuerschutzTeam AG
Kirchstrasse 3
5505 Brunegg
Suisse

Fabricant
FeuerschutzTeam AG
5505 Brunegg
Suisse

Groupe 242 - Portes coupe-feu avec vitrage

Produit FST SCHIEBETÜRE 2 FLG. CO59/68 VERGLAST EI30

Description Porte coulissante à deux battants en panneaux PAVAFIBRES (E=11mm), recouverte des deux côtés de plaque PAVAFIBRES (E=17.5mm) et plaques HDF (E=2x3mm), cadre en bois dur, E=59mm, vitrage PYRANOVA S 2.1 (E=37mm, Lmax=2090mm, Smax=1.0m2), joint labyrinthique, laminé de protection incendie, avec/sans porte de service.

Utilisation EI 30
Btest=2342mm, Htest=2535mm
pm/pl
Utilisation voir pages suivantes

Documentation IBS, Linz: Rapport d'essai '10112613' (23.11.2011), Rapport d'essai '314112609-1,Rev1' (16.12.2015); SIPIZ, Olten: Expertise 'GU 182 003 2024' (30.04.2024)

Conditions d'essai EN 1634-1; EN 1363-1

Appréciation Résistance au feu EI 30

Durée de validité 31.12.2030
Date d'édition 18.12.2025
Remplace l'attestation du 05.09.2024

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie





Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B). Les diminutions dimensionnelles sont admises pour tous les types de portes.

Portes coulissant horizontalement et verticalement

- Variations dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en bois

- L'épaisseur des vantaux ne doit pas être réduite, mais il est permis de l'augmenter.
- Il est permis d'accroître l'épaisseur du vantail ou sa masse volumique sous réserve que l'augmentation totale du poids ne dépasse pas 25%.
- Pour les panneaux à base de bois (aggloméré, contreplaqué, etc.), la composition (type de résine, etc.) ne doit pas changer par rapport à celle soumise à l'essai.
- Les dimensions en coupe ou la masse volumique des dormants en bois (y compris les feuillures) ne doivent pas être réduites, mais il est permis de les augmenter.

Constructions vitrées

- Le type de verre et la méthode de fixation, y compris le type et le nombre de fixations par mètre, ne doit pas changer par rapport à ceux soumis aux essais.
- Le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage (largeur et hauteur) contenu dans l'élément d'essai peuvent :
 - être réduits proportionnellement à la diminution de la grandeur de la porte ou
 - être réduits sans restriction à condition que la surface totale du/des vitrage(s) testé(s) représente moins de 15% de la surface du vantail/de la partie latérale ou supérieure.
- Le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage contenu dans l'élément d'essai ne peuvent pas être augmentés.
- La distance entre le bord du vitrage et le périmètre du vantail ou la distance entre les baies vitrées ne doit pas être réduite par rapport à celle de l'élément d'essai. La largeur minimale de la frise est de 120mm.

Remarque : Il s'agit ici d'une traduction française non officielle, car la version 2008 de la norme EN 1634-1 n'existe pas encore en français.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.
- Les stratifiés et les placages en bois décoratifs jusqu'à 1.5mm d'épaisseur peuvent être ajoutés sur les faces (mais pas sur les bords) des portes battantes satisfaisant aux critères d'isolation thermique I. Les stratifiés décoratifs incombustibles ainsi que les stratifiés décoratifs combustibles de plus de 1.5mm d'épaisseur appliqués sur des vantaux ne sont pas autorisés.



Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après :

Expertise, SIPIZ AG, Olten, n° GU 182 002 2023 du 22.11.2023

- Vide de cadre de la porte coulissante à deux battants CONFORT, $E \geq 59\text{mm}$:
Bmax=7010mm Hmax=4283mm Smax=15.01m²
- Vide de cadre de la porte coulissante à deux battants CONFORT ou CONFORT LIGHT, $E \geq 59\text{mm}$:
Bmax=6800mm Hmax=4446mm Smax=15.12m²
- Vide de cadre de la porte de service CONFORT, CONFORT LIGHT ou RAHMENTÜR, $E \geq 68\text{mm}$, un battant, avec/sans vitrage :
Bmax=1250mm Hmax=2250mm Smax=2.81m²
- Vide de cadre de la porte de service CONFORT, CONFORT LIGHT ou RAHMENTÜR, $E \geq 68\text{mm}$, deux battants, avec/sans vitrage :
Bmax=2200mm Hmax=2200mm Smax=4.84m² avec verrouillage vers le haut
- Variantes de couche médiane CONFORT, $E \geq 59\text{mm}$:
Variante 1 : Panneau de particules ($E=11\text{mm}$, PS=450kg/m³), recouverte des deux côtés avec du carton E-WELLE ($E=1.5\text{mm}$) et plaques de laine minérale ($E=16-17.5\text{mm}$, PS=280kg/m³)
Variante 2 : Plaque de laine minérale ($E=11\text{mm}$, PS=280kg/m³), recouverte des deux côtés avec du carton E-WELLE ($E=1.5\text{mm}$) et plaques de laine minérale ($E=16-17.5\text{mm}$, PS=280kg/m³)
- Variante de couche médiane CONFORT, $E \geq 68\text{mm}$:
Panneaux de particules ($E=3 \times 11\text{mm}$ ou $E=33\text{mm}$, PS=450kg/m³), recouverte des deux côtés avec plaque de laine minérale ($E=11\text{mm}$, PS=280kg/m³)
- Variantes de couche de couverture :
HDF ($E=2 \times 3.2\text{mm}$), avec/sans intercalaire en alu ($E_{max}=0.4\text{mm}$)
HDF ($E=2 \times 2.0\text{mm}$), avec intercalaire en plomb ($E_{max}=2.0\text{mm}$)
- Montage dans parois selon documentation Lignum Protection incendie, 4.1 Éléments de construction en bois, chiffres 4.4.1 – 4.4.7, état octobre 2017
- Raccord à des structures porteuses revêtues en acier ou en bois
- Vitrages dans le vantail :

Type de vitrage	E [mm]	Bmax [mm]	Hmax [mm]	Smax [m ²]	Largeur de la frise min. [mm]
CONTRAFLAM 30	16	1458	3400	4.95	120
CONTRAFLAM 30	16	1810	2705	4.89	120
CONTRAFLAM 30 ISO	16	1458	3400	4.95	120
CONTRAFLAM 30 ISO	16	1810	2705	4.89	120
CONTRAFLAM WALL PIANO	16	1265	3113	3.93	120
FIRESWISS FOAM 30-15	15	1978	2802	5.54	120
FIRESWISS FOAM 30-15	15	2140	1473	3.15	120
FIRESWISS FOAM 30-15 ISO	15	1978	2802	5.54	120
FIRESWISS FOAM 30-15 ISO	15	2140	1473	3.15	120
PYROSTOP	15	940	2030	1.90	120
PYROSTOP ISO	15	940	2030	1.90	120
PYRANOVA 30	15	1978	2802	5.54	120
PYRANOVA 30	15	2140	1473	3.15	120
PYRANOVA 30 ISO	15	1978	2802	5.54	120
PYRANOVA 30 ISO	15	2140	1473	3.15	120



- Verre de radioprotection en tant que verre de parement ou verre isolant
- Couche PVC sur vitrage, $E \leq 0.4$ mm
- Éléments de remplissage dans le vantail :

Type de remplissage	E [mm]	Bmax [mm]	Hmax [mm]	Smax [m ²]	Largeur de la frise min. [mm]
PALUSOL TYP 100-SW20-1	28	1040	2140	2.23	120
PALUSOL TYP 100-SW20-1	32	1040	2140	2.23	120
GIFABOARD TYP 1100	18	1084	2345	2.54	120

- Formes alternatives du vitrage, exécution selon EN 15269-3 tableau E.1.10
- Plaques de protection en métal, fixées en applique
- Avec/sans protection métallique des chants
- Revêtement combustible sur le chant ≤ 3 mm
- Porte de service : Ferme-porte en applique et intégré (ITS)
- Avec/sans joint de sol
- Divers entraînements de porte pour porte coulissante
- Quincaillerie diverse
- Autres variantes selon le rapport EXAP